Commune de Saubraz

Rapport de Gestion 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 (article 93c) ;
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34) ;
- et du règlement du Conseil général de Saubraz (article 12),

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation son rapport de gestion pour l'année 2023.

Table des matières

1 Conseil général 3

1.1 Composition 3

1.2 Préavis municipaux 5

2 Municipalité 5

2.1 Composition 5

2.2 Dicastère de M. Davide Marguccio 7

2.3 Dicastère de M. Philippe Urfer 12

2.4 Dicastère de Mme Marinette Donadeo 17

2.5 Dicastère de Mme Julie Sprunger 20

2.6 Dicastère de M. Joaquim Mendes 22

1 Conseil général

1.1 Composition

Conseil général
Du 1er janvier au 30 juin 2023 :

Président	M. André Forster
Vice-président	M. Ralph Sprunger
Secrétaire	Mme Barbara Kammermann
Scrutatrices	Mme Edmée Borel
	Mme Marlène Panchaud
Scrutateurs (trices) suppl.	Mme Sandrine Eggli
	M. Cédric Eggli
Huissier	M. Bernard Panchaud

Du 1er juillet au 31 décembre 2023 :

Président	M. André Forster
Vice-président	M. Ralph Sprunger
Secrétaire	Mme Barbara Kammermann
Scrutatrices	Mme Edmée Borel
	Mme Marlène Panchaud
Scrutateurs(trices) suppl.	Mme Sandrine Eggli
	M. Cédric Eggli
Huissier	M. Bernard Panchaud

Commission de Gestion
Du 1er janvier au 30 juin 2023 :

	M. Didier Barbay
	M. Félix Baiche
	Mme Nathalie André
	Mme Cristina Rodakovic
Suppléantes :	Mme Marion Marmillon
	M Aloys Mussard

Du 1er juillet au 30 août 2023 :

	M. Félix Baiche
	Mme Nathalie André
	Mme Cristina Rodakovic
	Mme Séverine Anthonnet
	Mme Marion Marmillon
Suppléants :	M Aloys Mussard
	Mme Perrine Rebeaud

Du 1er août au 30 septembre 2023 :

	M. Félix Baiche
	Mme Nathalie André
	Mme Séverine Anthonnet
	Mme Marion Marmillon
	M Aloys Mussard
Suppléants :	Mme Perrine Rebeaud
	vacant

Du 1er septembre au 31 octobre 2023 :

M. Félix Baiche
Mme Nathalie André
Mme Marion Marmillon
M Aloys Mussard
Mme Perrine Rebeaud

Suppléants : vacant
vacant

Du 1er octobre au 31 décembre 2023 :

M. Félix Baiche
Mme Nathalie André
Mme Marion Marmillon
M Aloys Mussard
Mme Perrine Rebeaud

Suppléants : Mme Mélanie Cleuet
Mme Denise Badel

Commission ad hoc
Pour le préavis 2023-04 – Réalisation de la Crèche

Mme Marion Marmillon
Mme Sylvie Monney
Mme Perrine Rebeaud
M. Michel Conus
M. Aloys Mussard

Commission communale de recours
Du 1er janvier au 30 juin 2023 :

M. Michel Conus
M. Jean-Luc Badel
Mme Edmée Borel

Du 1er juillet au 31 décembre 2023 :

M. Michel Conus
M. Jean-Luc Badel
Mme Edmée Borel

Déléguée à l'ASSAGIE
Du 1er janvier au 30 juin 2023 :

Mme Sylvie Monney
Suppléant : Mme Aloys Mussard

Du 1er juillet au 31 décembre 2023 :

Mme Sylvie Monney
Suppléant : Mme Aloys Mussard

Effectif du Conseil général :
- au 31.12.2022 : 41
- au 31.12.2023 : 41

1.2 Préavis municipaux

Le Conseil général a tenu 5 séances en présentiel (2 mars, 15 juin, 24 août, 12 octobre et 7 décembre).

Préavis municipal n°01-2023 relatif au crédit complémentaire au budget de fonctionnement de l'année 2023 pour la création d'une aide à la traversée	Amendé : non Adopté le 2 mars 2023
Préavis municipal n°02-2023 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2022	Amendé : non Adopté le 15 juin 2023
Préavis municipal n°03-2023 relatif au PACom	Amendé : non Adopté le 15 juin 2023
Préavis municipal n°04-2023 relatif à l'autorisation d'entreprendre les phases SIA 32, 33 et 41 pour la réalisation de la crèche	Amendé : oui Adopté le 24 août 2023
Préavis municipal n°05-2023 Arrêté d'imposition pour l'année 2024	Amendé : non Adopté le 24 août 2023
Préavis municipal n°06-2023 relatif au budget pour l'année 2024	Amendé : non Adopté le 7 décembre 2023

2 Municipalité

2.1 Composition

Du 1er janvier au 31 décembre 2023

Syndic	Davide Marguccio suppl. : Philippe Urfer	Administration générale Aménagement du territoire Police des constructions Personnel communal Développement durable
Vice-Syndic	Philippe Urfer suppl. : Joaquim Mendes	Culte Forêts Abris PC Défense incendie Assainissement Domaines & Bâtiments

Municipale	Marinette Donadeo suppl. : Julie Sprunger	Ecole Parascolaire ASSAGIE – comité de direction Cimetière Affaires sociales Transports Services industriels - Administration
Municipale	Julie Sprunger suppl. : Davide Margucci	Finances Sociétés locales Police
Municipal	Joaquim Mendes suppl. : Marinette Donadeo	Services industriels – Exploitation Approvisionnement d'eau potable Voirie Gestion des déchets Parcs et jardins

de g. à dr. : Joaquim Mendes, Julie Sprunger, Davide Marguccio, Marinette Donadeo et Philippe Urfer

2.2 Dicastère de M. Davide Marguccio

2.2.1 Administration générale

En 2023, la Municipalité s'est réunie à 40 reprises pour traiter des affaires courantes de la collectivité. Les séances ont lieu le mardi soir. De plus, la Municipalité a participé à des réunions d'associations intercommunales, régionales ou cantonales. Elle s'implique dans toutes les actions régionales qui peuvent avoir une incidence pour notre commune ou notre région. A ce titre, chaque Municipal est engagé à suivre des activités en fonction de son dicastère ou de ses connaissances.

La Municipalité a suivi les formations suivantes :

- Samaritain – Cours de premier secours
- ExpertSuisse – MCH2
- ABA Partenaires – Procédures de mise à l'enquête

La visite annuelle de M. Boris Cuanoud, Préfet du district de Morges, a eu lieu comme chaque année. Il a procédé à la vérification de la bonne tenue de différents documents comme les procès-verbaux de la Municipalité et du Conseil général. Son contrôle n'a pas révélé de manquement et a souligné la bonne tenue des différents registres ou documents qui lui ont été soumis.

Contrôle des habitants
Le contrôle des habitants est tenu par la Commune d'Aubonne.

La population de la Commune de Saubraz est restée stable entre 2023 et 2022.

		2023	2022	2021	2020	2019
Suisses	Confédérés	301	307	296	285	289
	Bourgeois	30	31	35	35	35
Total des citoyens suisses		331	338	331	320	324
Total des citoyens étrangers		118	111	113	103	101
Total général de la population		**449**	**449**	**444**	**423**	**425**

Relations extérieures
Nous avons eu des échanges réguliers avec les Communes de Gimel et de Saint-Oyens. Les rencontres ont permis de discuter de l'opportunité de démarrer une étude de fusion, dont une séance en mai 2023 en présence de M. Laurent Curchod, délégué cantonal aux fusions de Communes. A l'issue de ces séances, la décision a été prise par les Municipalités d'effectuer un sondage auprès des électeurs et des électrices des trois Communes durant le mois d'octobre 2023.

L'objectif de ce sondage était de permettre aux autorités communales, et en particulier aux Municipalités, de connaître le sentiment de la population sur l'opportunité ou non de démarrer un projet d'étude de fusion. Ce sondage avait une valeur purement indicative, car il n'a pas été réalisé par un institut de sondage et ne reposait donc pas sur une méthodologie scientifique. Si le résultat fut positif pour les Communes de Saubraz et Saint-Oyens, il était plutôt négatif pour la Commune de Gimel.

Néanmoins, la présentation des résultats du sondage au Conseil Communal de Gimel amena ce dernier à inciter la Municipalité à plutôt poursuivre l'étude en 2024.

Résultat de la Commune de Saubraz du sondage de fusion :

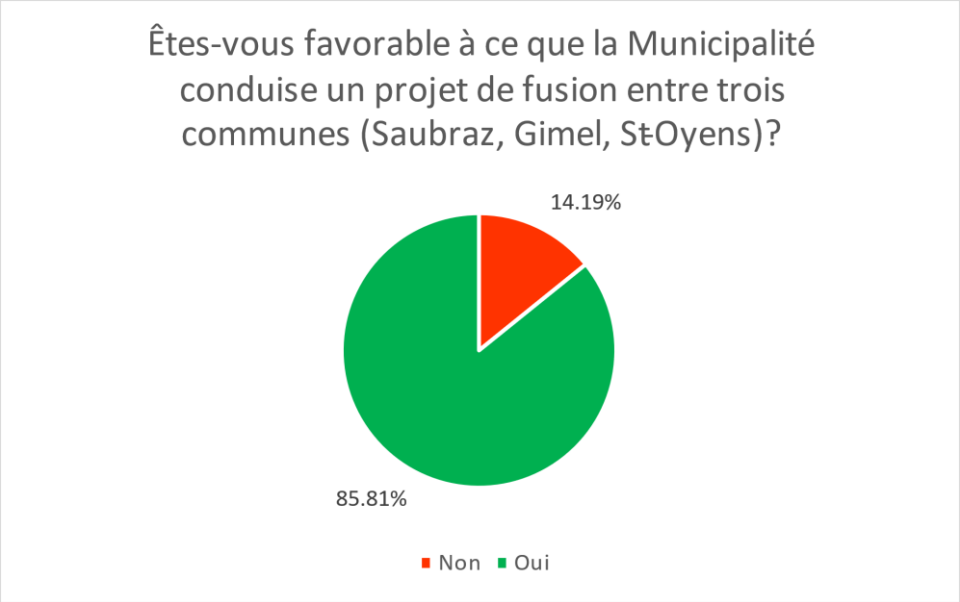

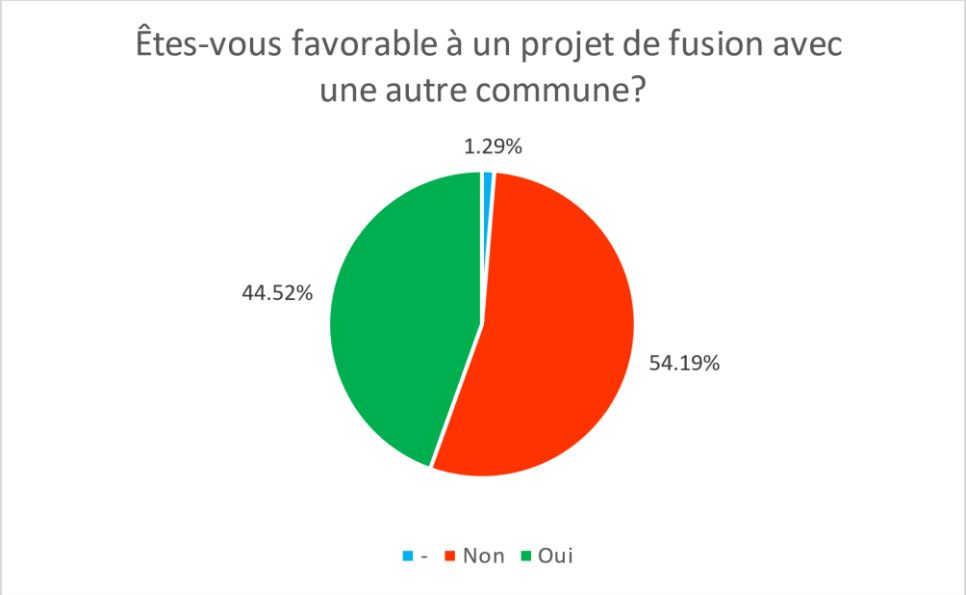

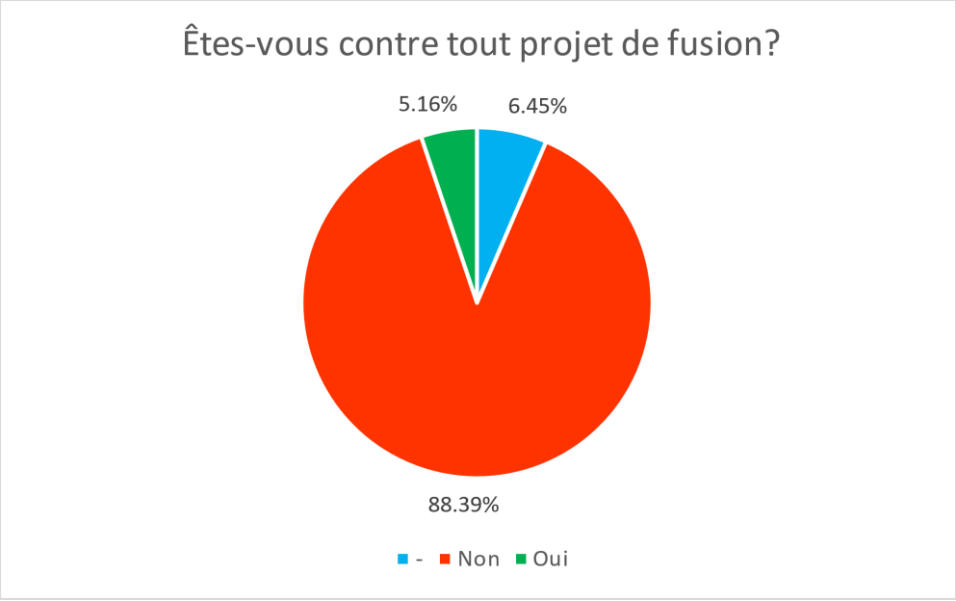

Gestion de la crise énergétique
Dans le cadre de la gestion de la crise énergétique, comme en 2022, il a fallu évaluer l'impact au niveau communal sur les différents scénarios envisagés par l'Etat. Un concept de PRU (Point de rencontre d'urgence) a dû être établi et les moyens ont dû être mis en place en conséquence. La situation a été moins tendu qu'en 2022. En parallèle, plusieurs séances d'informations ont été suivi au sujet de l'évolution et de la définition du plan INOPIA (plan de gestion de crise énergétique de l'état-major cantonal de conduite).

2.2.2 Personnel communal

Il n'y a pas eu de changement au niveau de la Secrétaire communale. Mme Evelyne Chesaux accompli son travail avec rigueur.

Le nouveau mandataire est la société GRF Fiduciaire SA qui a repris la bourse au 1er janvier 2023. Mme Séverine Steiner a été la boursière en charge de notre commune durant l'année 2023. Depuis le 1er janvier 2024, M. Aurélien Tissot de la société GRF Fiduciaire SA a repris la fonction du boursier.

Mme Edmée Borel gère la déchetterie et plusieurs autres tâches. M. David Mendes est son remplaçant.

Mme Maria Stella Vilotta a la charge de la conciergerie. Elle s'occupe principalement de l'entretien du bâtiment, de la gestion des réservations de la salle ainsi que la préparation de la salle pour le culte et les séances du Conseil général.

MM. Cateno Giuliana et Joaquim Ferreira Da Silva s'occupent des divers travaux d'entretien des bords de route, le nettoyage de la place du village ainsi que l'entretien des fontaines et du cimetière. Le mandat de déneigement est donné à une entreprise agricole de la région. Pour le déneigement des trottoirs, le mandat est remis à une entreprise Gimel.

2.2.3 Aménagement du territoire

Le plan d'affectation communal (PACom) a été adopté par le Conseil général le 15 juin 2023. Le canton a levé les oppositions. Jusqu'au 31 décembre 2023, une personne a fait recours au Tribunal Cantonal. Comme cette personne n'a pas payé l'avance, le Tribunal Cantonal ne peut pas entrer en matière sur le recours. Le Tribunal Cantonal a indiqué qu'il attend encore 45 jours, délai où la personne pourrait payer les frais est faire recours au Tribunal Fédéral. Le délai de 45 jours amène au 11 mars 2024.

La Commune a reçu une subvention de CHF 12'211.00 du canton pour le PACom.

2.2.4 Constructions

Police des constructions

Depuis le 1er janvier 2023, nous collaborons avec ABA partenaires SA à Lausanne pour les prestations liées à la police des constructions, après une certaine période de rattrapage, les délais de traitement ont pu être fortement raccourci et les rapports obtenus son.

Transformation de l'ancien Collège

Un appel d'offre de mandat d'architecture en procédure sur invitation a été lancé en début d'année 2023. Avec la proposition de la Commission de gestion, du mandataire conseil et nos propres propositions, nous avons choisi 5 architectes qui nous ont confirmé leur intérêt de participer à l'appel d'offres. L'appel d'offre a été envoyé le 26 mai 2023 aux architectes. Nous avons organisé une visite du collège le 31 mai 2023 pour tous les architectes. Le délai de remise des offres des architectes a été fixé au 30 juin 2023 au plus tard. Le même jour, une ouverture non publique des offres a été faite. Il y a eu 3 offres. Une première séance du comité d'évaluation a été fait le 26 juin 2023. Le comité d'évaluation était composé par les membres de la Municipalité. De plus, notre mandataire conseil et deux membres de la Commission municipale ont été consultés à plusieurs reprises durant la phase d'évaluation. L'adjudication a été faite au bureau Mangeat Wahlen Architectes Associés Sàrl daté du 30 juin 2023.

Dès septembre 2023, une délégation de la Municipalité a rencontré régulièrement l'architecte et une délégation de l'AEMA pour affiner les plans de rénovation et rédiger le dossier de mise à l'enquête.

2.2.5 Développement durable

La Municipalité a souhaité étudier la réalisation d'un chauffage à distance à plaquettes forestières dans le centre du village. Une première étude de faisabilité a été réalisée par Energie-bois Suisse. Un crédit d'étude d'un montant de CHF 15'000.00 a été accordé lors du Conseil général du 8 décembre 2022 afin de mandater la société SEFA pour la réalisation d'une estimation financière étayée par un pré-dimensionnement plus précis des installations nécessaires. Le but de cette démarche était de trouver une alternative aux énergies fossiles tout en faisant un projet à circuits courts qui revalorise nos forêts. Malheureusement, la rentabilité de cette démarche n'a pas pu être assurée car la densité de chauffage de notre village est faible. De plus le projet dépendait de bâtiments vétustes ce qui aurait pu largement faire baisser la consommation de ces derniers si des travaux étaient engagés. Le projet a donc été abandonné à ce stade.

En parallèle de cette démarche, les communes de St-Oyens et Gimel se sont engagées dans la réalisation d'un PECC (plan énergie et climat communal) en commun. Démarche a laquelle, la commune e Saubraz n'a pas souhaité adhérer à l'heure actuelle.

2.2.6 Plan Directeur Des Eaux (PDDE)

Le dossier du PDDE a suivi son cours en collaboration avec les communes de Gimel, Burtigny, Essertines-sur-Rolle, Longirod, Marchissy, Saint-George, Saint-Oyens et Tartegnin ; soit 9 communes en tout.

Un mandat a été attribué le 22 septembre 2022 à la société SH Ingénieurs suite à un appel d'offre publique réalisé en commun entre les communes concernées.

Tout au long de l'années 2023, l'ingénieur a récolté les informations nécessaires auprès de chaque commune, élaboré un nouveau PDDE et organisé plusieurs séances de travail avec les communes concernées.

En 2024, il s'agira de tirer les conclusions de cette étude et de définir la suite des démarches pour la mise en pratique de ce PDDE.

2.2.7 Soutiens financiers octroyés par la commune

La Commune soutient divers projets, associations et clubs de sport de la région qui offrent des prestations à la population. Grâce au soutien de la Commune, ces activités, ces associations ou clubs de sport peuvent offrir des prestations dont la population de Saubraz bénéficie. La Commune a soutenu les activités et associations suivantes en 2023 :

- Carnaval de Gimel CHF 100.00
- Association Pro-Jet CHF 250.00
- Association les notes pétillantes CHF 50.00
- Participation aux prix promotions CHF 200.00
- Passeport Vacances CHF 480.00
- Entrée de secours à Rolle CHF 500.00
- Espace prévention – La Côte CHF 673.50

La Commune soutient divers clubs de sport dont les enfants de Saubraz font parties. CHF 50.00 par enfant :

- Tennis Club Aubonne CHF 50.00
- Ass. Théâtre du Comsi CHF 50.00
- Amara – Ecole de Cirque CHF 50.00
- Gym Rolle CHF 50.00
- FC Aubonne CHF 50.00

La Commune soutient également les sociétés locales. CHF 15.00 par membre jusqu'à concurrence de CHF 500.00 par année et par société :

- Association développement Saubraz CHF 450.00
- Four à pain CHF 465.00
- Société de tir – Le Signal CHF 500.00

2.3 Dicastère de M. Philippe Urfer

2.3.1 Culte

La paroisse de Gimel-Longirod, auquel appartient la Commune de Saubraz, a célébré plusieurs cultes dans la salle du Conseil. La Commune contribue aux frais de conciergerie, chauffage et d'organiste pour la paroisse protestante de Gimel-Longirod et la paroisse catholique d'Aubonne.

2.3.2 Forêts

- **Etat sanitaire de la forêt :**
  L'été sec et caniculaire a fait souffrir principalement les vieux arbres.
  Heureusement, les forêts communales ont été peu touchées.
  Les feuillus sont plus résistants aux étés secs et caniculaires que les résineux.

- **Biodiversité en forêt :**
  Nous avons créé 1'300 ml de lisière étagée au bois de la Cure.

- **Exploitation annuelle :**
  Le marché étant porteur en début d'année, nous avons exploité 1146 m3 de résineux et 879 m3 de feuillus. Il y a eu des problèmes de gestion des volumes de bois ronds avec la scierie Zahnd (grande scierie vaudoise). Les bois coupés au printemps se sont chargés qu'en automne avec des problèmes de qualité.

  - 875 m3 de bois pour la construction-meubles pour CHF 58'524.00 (représente 40 villas à ossature bois)
  - 250 m3 de bois pour le papier-panneau pour CHF 9'784.00
  - 900 m3 de bois pour l'énergie (bûches et copeaux) pour CHF 14'682.00 (représente le chauffage de 180 villas).

  Nous n'avons pas exploité de bois dans le massif de Fréchaux à cause de la réfection du chemin.

- **Rôle social :**
  Il y a de plus en plus de promeneurs dans les bois des Ursins. Souvent ces promeneurs sont accompagnés de leurs chiens.

- **Marché des bois :**
  Résineux :
  Bois pour la construction : il y a une baisse des prix à la fin du printemps, beaucoup de bois secs se sont trouvés sur le marché durant l'été.
  Bois d'industrie (papier et panneaux) la demande normale qui est le 1er choix est à CHF 40.00/m3.

  Feuillus :
  Bois pour les meubles : en fin d'année, augmentation des prix de CHF 10.00, prix actuel CHF 90.00/m3.
  Bois de feu : la demande est soutenue, augmentation des prix de CHF 12.00, prix actuel CHF 70.00/m3.
  Bois énergie (copeaux) : la demande est soutenue.

- **Soins aux jeunes forêts :**
  Aucun travail n'était à réaliser.

- **Desserte forestière**
  Le caisson (châssis en rondins de bois sous le chemin) dans la zone instable à l'entrée du chemin le long du Toleure a « bougé » au mois de décembre. Les camions n'ont plus pu passer pour charger le bois.
  Quand le terrain sera ressuyé, nous mettrons de la chaille afin que les camions puissent à nouveau passer.

- **Surface :**

Forêt autour du village :	40.18 ha
Forêt jurassienne :	54.02 ha
Total :	**94.20 ha**
➔ Par habitant :	209.8m2

- **Préavis municipal n°04/2022 relatif à la réfection du chemin traversier de Fréchaux**
  Lors de la séance du 13 octobre 2022, le Conseil général de la commune de Saubraz a accordé un crédit de CHF 31'179.20 pour la réfection du chemin traversier de Fréchaux.

  Il était prévu de poser des traverses en bois pour l'évacuation de l'eau, cette variante est confortable pour les véhicules mais a besoin d'un entretien fréquent.

  Cette solution a été abandonnée car ce chemin est utilisé par la commune de Saubraz que pour l'exploitation forestière. Pour cette raison, il n'y a pas besoin d'un chemin commode. A la place, il a été préféré de créer des rigoles. Cette solution est plus économique à la réalisation, préserve plus le chemin et demande moins d'entretien. Son désavantage est qu'elle est moins agréable pour les usagers. L'économie sur les rigoles a permis d'effectuer des travaux d'entretien sur le solde de la desserte de Fréchaux.

Le coût final des travaux :	CHF 96'053.70
Subvention :	CHF 71'512.25
Solde à la charge de la commune :	**CHF 24'541.45**

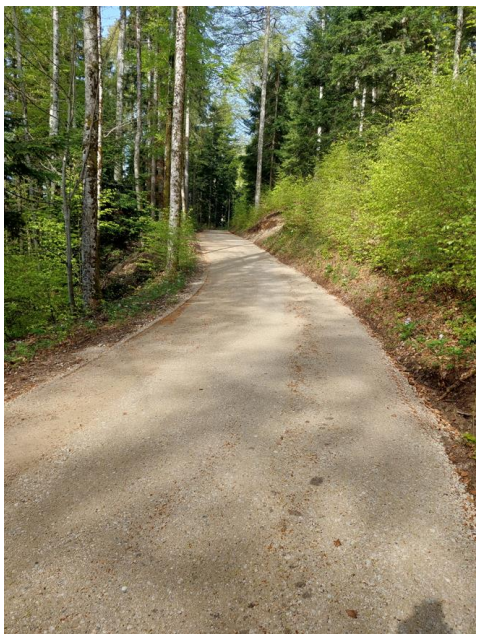

(Les chiffres proviennent des statistiques, ils peuvent être différents des comptables à cause de la date du bouclement.)

2.3.3 Défense incendie / Pompiers

C'est toujours le SDIS Etraz-Région, avec le Major Dufour comme Commandant. Une participation de CHF 15'673.20 nous est facturée.

Dans le cadre de la préparation à une éventuelle pénurie énergétique, nous avons reçu plusieurs responsabilités clefs dont, en particulier, la planification des points de rencontre d'urgence (PRU) de la part du Canton. Bien que le concept de PRU ne soit pas lié uniquement au risque de pénurie énergétique, il s'intègre dans un concept plus global de protection de la population à l'échelon national.

Un PRU dans sa globalité est :

- un premier « refuge » pour la population, un lieu polyvalent permettant d'accueillir la population touchée en cas d'événement ;
- un endroit qui permet un échange d'informations entre les autorités et la population ;
- peut garantir à la population l'accès aux services d'urgence lorsque les moyens de télécommunications ordinaires ne fonctionnement plus.

Pour la préparation d'un tel PRU, la Municipalité a fait un cours de premiers secours (BLS – Basic Life Support) afin d'être prête au moment venu.

2.3.4 Bâtiments

La tenancière, Mme Tuyen Marguccio, a dû mettre fin à l'activité durant le premier semestre 2023 suite à des problèmes de santé.

Au niveau du bâtiment, la cuisine a été changée en début 2023 pour presque CHF 30'000.00.

Ancienne cuisine :

Nouvelle cuisine :

Après recherche, plusieurs offres pour la rénovation des volets de l'auberge nous sont parvenues, une offre exceptionnelle nous a été remise par Berolatti et Fils Sàrl se montant à CHF 10'182.90 que nous avons accepté.

L'Office de la consommation a fait une inspection de l'auberge le 28 avril 2023. Ils ont constaté les manquements suivants :

- Absence d'une seconde porte faisant office de sas au niveau des WC destinés à la clientèle, ces WC donnent directement dans un local où sont réalisées des activités en liens avec des denrées alimentaires (cuisine).
- Le séparateur de graisse situé au sous-sol n'est pas cloisonné et donne directement sur les locaux de stockage des denrées alimentaires (par ex chambre froide, bahuts de congélation ou tireuse à bière).

Nous avons dû faire des travaux exceptionnels afin de combler ces manquements qui ont coûté CHF 5'735.00.

Cloison du séparateur de graisse :

2.3.5 STEP

La STEP a bien fonctionné durant l'année 2023. Les analyses d'eau ont toujours été bonnes et conformes aux normes.

2.4 Dicastère de Mme Marinette Donadeo

2.4.1 Ecole

La Commune de Saubraz fait partie du groupement scolaire de l'ASSAGIE (Association scolaire Aubonne-Gimel-Etoy). Il est composé de deux établissements, celui de Gimel-Etoy et celui d'Aubonne.

Les comptes 2023 bouclent avec une charge pour les communes de CHF 8'241'474.16 ce qui représente une diminution de CHF 248'325.84 (-3.01%) par rapport au budget 2023 et une hausse de CHF 70'782.99 (+0.86%) comparé aux comptes de 2022.

On peut donc juger l'exercice 2023 comme sain, présentant un coût pour les communes inférieur au budget prévu et très légèrement supérieur à celui de l'exercice 2022. On note une légère réduction du nombre d'élèves en global (-19 élèves, soit -1.01%). Le coût par élève s'élève à CHF 4'811.13 marquant une augmentation de CHF 83.64 (+1.73%) en comparaison avec l'exercice 2022.

Pour la Commune de Saubraz, les coûts totaux des frais scolaires sont de CHF 280'787.30 pour 2023 (budget 2023 – CHF 278'795.50).

L'enseignement primaire se répartit sur les Communes de Gimel et Essertines-sur-Rolle : 39 élèves y sont scolarisés, l'effectif est resté stable (2022 : 39 élèves). L'enseignement secondaire est centralisé à Aubonne avec 24 Saubrians (2022 : 21 élèves).

2.4.2 Parascolaire

Le réseau AJEMA regroupe 34 communes du district de Morges pour un total d'environ 63'000 habitants. Le réseau a été constitué en 2009. Le réseau AJEMA réunit des communes, des structures d'accueil, des entreprises de la région Morges-Aubonne et l'Association régionale pour l'accueil de l'enfance (ARAE). Le réseau est géré et organisé par l'Association Régionale pour l'Action sociale de la région Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC).

L'association AEMA (Accueil Enfance Montherod Aubonne) fait partie du réseau AJEMA et coordonne 4 structures d'accueil.

Un accueil préscolaire : Cupidon, nurserie-garderie à Montherod.

Trois accueils parascolaires :
- UAPE Le Rendez-vous, à Aubonne
- UAPE Les P'tits Bouchons, à Féchy
- UAPE Marais'Cré, à Gimel et à Essertines-sur-Rolle

L'accueil collectif préscolaire (0 à 4 ans) permet d'accueillir régulièrement, à la journée, dans une institution, plusieurs enfants n'ayant pas atteints l'âge de la scolarité obligatoire (art. 2 LAJE). Le réseau AJEMA propose des places d'accueil et parascolaire. L'offre est destinée à la population des communes membres de l'AJEMA, aux collaborateurs d'une entreprise affiliée ou à un réseau d'accueil partenaire.

L'accueil parascolaire primaire (4 à 12 ans) permet d'accueillir régulièrement, à la journée, en dehors du temps scolaire, dans une institution, plusieurs enfants suivant un enseignement primaire (de la 1ère à la 8e année primaire). Cet accueil peut être étendu à des périodes de vacances scolaires. Il s'agit principalement des institutions connues sous la dénomination d'unités d'accueil pour écoliers (UAPE). Les UAPEs sont également sous la gestion de l'AJEMA.

2.4.3 Cimetière, parcs et jardins

Parc

Le toit de la fontaine du chemin du Pontet a été refaite durant l'année 2023. Les coûts totaux de ces travaux se montent à CHF 28'828.17. Les travaux ont été faits par les entreprises de la Commune :

- Menuiserie – Laurent Forster
- Socle et béton du mur – Bessa Construction
- Tuiles / ferblanterie – EcoProHome SA

Ces travaux ont pu être entrepris grâce au don de M. Roger Gros de CHF 25'000.00

2.4.4 Affaires sociales

La Commune de Saubraz fait partie de l'ARASMAC (Association régionale pour l'action sociale Morges–Aubonne-Cossonay). L'aide sociale, les assurances sociales, les prestations complémentaires pour familles et accueil des enfants sont couverts par l'association. La facture de l'AJEMA pour 2023 se monte à CHF 137'740.00, le décompte final n'a pas encore été reçu.

La facture sociale nous est adressée par l'Etat et nous fait participer au financement de la politique sociale cantonale. Le montant de la facture sociale est réparti entre les Communes en tenant compte du nombre de leurs habitants et de leur classification (=péréquation). La facture sociale se monte à CHF 243'967.00 pour 2023.

La facture sociale est repartie pour :

- Les prestations complémentaires à domicile et hébergement (prestations complémentaires AVS/AI et aide aux personnes hébergées en EMS) ;
- Les subsides aux primes assurances maladies ;
- Les aides, subventions et autres régimes sociaux (revenu d'insertion, subventions aux institutions pour personnes handicapées adultes et aides individuelles, avances sur pensions alimentaires) ;
- La protection de la jeunesse ;
- Le COFOP transition formation (centre d'orientation et de formation professionnelle et transition école des métiers) ;
- L'enseignement spécialisé ;
- Les bourses pour les étudiants.

2.4.5 Transport

Le transport couvre tout le trafic de bus, le bus pyjama et la participation au déficit des transports publics.

A l'heure actuelle, il y a 2 bus par heure, avec la ligne 10.725, également le samedi-dimanche. Ceci à partir de 6h00 jusqu'à environ 22h00.

Avec la ligne 10.720 le samedi et le dimanche, le bus officiel comme bus-pyjama de minuit à 2 heures du matin.

Le coût total des transports publics est de CHF 16'003.20 (budget : CHF 17'254.90).

2.5 Dicastère de Mme Julie Sprunger

2.5.1 Finances

Les comptes 2023 bouclent par un excédent de revenu de CHF 127'811.99. Le budget pour 2023 prévoyait un excédent de charges de CHF 140'108.52.

La raison de cette amélioration des comptes 2023 par rapport au budget est la hausse des impôts sur le revenu de presque CHF 300'000.00. Cette hausse est liée à des rendements d'impôts pour les années 2022 et 2021.

Suite aux amortissements supplémentaires enregistrés en 2022 au niveau du réseau d'égout, d'épuration et du service des eaux, nous pouvons comptabiliser une attribution au fonds de réserve pour épuration de CHF 21'917.83 et au fonds réseau d'eau de CHF 40'143.74.

Le découvert de la Commune diminue et passe à CHF 88'041.87 (CHF 215'853.86 au 31 décembre 2022). Les emprunts bancaires s'élèvent à CHF 1'600'000.00 au 31 décembre 2023 contre CHF 1'700'000.00 au 31 décembre 2022, soit une diminution de CHF 100'000.00. L'endettement total par habitant se monte à CHF 5'043.29 contre CHF 4'345.42 à fin 2022. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation du passif transitoire, qui inclut un remboursement de CHF 465'779.00 pour la péréquation directe et pour les dépenses thématiques qui ont été excessivement versées de la part du canton en 2023. La population est restée stable en 2023 et comprend 449 habitants (2022 : 449).

Nous vous informons que le compte 351.3141.01 – Entretien du bâtiment, locaux et autres - contient des dépenses imprévisibles et exceptionnelles au niveau de l'Auberge. Nous avons entrepris les travaux suivants :

- Repeinte des volets	CHF	10'182.90
- Travaux liés aux service hygiène	CHF	5'735.00
Total	**CHF**	**15'917.90**

Pour plus d'informations, nous vous proposons de regarder le rapport de gestion sous le point 2.3.4.

La commune a créé un îlot de sénescence dans la forêt des Ursins. Une subvention de CHF 14'600.00 est allouée pour ce recensement des arbres remarquables. Nous avons choisi de les attribuer au fond de réserve pour une construction future.

2.5.2 Sociétés locales

Décoration de la fontaine du Pontet – printemps 2023
L'ADS (Association pour le développement de Saubraz) a coordonné la décoration de la fontaine du Pontet au printemps 2021. Pour cela, elle a distribué des pots de fleurs aux enfants du village. Ces pots ont été décorés par les enfants et remplis de fleurs reçues de l'ADS. Ceux-ci ont été exposés le long de la fontaine du Pontet.

Fête du 1er août - le 31 juillet 2023
L'ADS a organisé la fête Nationale, le 31 juillet 2023. La fête a eu lieu au stand de tir dans une ambiance conviviale. La fête a été accompagnée par un cor des alpes, d'un grand feu et d'un feu d'artifice.

Minis-Olympiades - le 3 septembre 2023
L'ADS a organisé pour la première fois ce moment convivial en famille. L'idée était que les parents fassent divers jeux avec leurs enfants. Ce fut un réel succès. Une dizaine de familles ont participé sous un beau soleil.

Halloween du cœur - le 28 octobre 2023
L'ADS a fait l'Halloween du cœur pour les enfants du village. Les enfants du village pouvaient s'inscrire pour un souper « crêpes » qui s'en est suivi par une tournée du village. La tournée du village a surtout pour but de récolter des denrées alimentaires au profit des Cartons du Cœurs et bien sûr aussi quelques bonbons.

Fête des Châtaignes - le 11 novembre 2023
L'ADS a organisé la fête des Châtaignes le 11 novembre 2023 à l'Ecole de Saubraz. Des châtaignes ont été préparées au feu et les habitants du village ont pu se rencontrer pour une soirée conviviale.

Décoration du sapin - le 29 novembre 2023
Un magnifique sapin a décoré notre village durant le mois de décembre. Les décorations ont été majoritairement faites par les enfants du village. Cette année, l'ADS a organisé la décoration avec les enfants du village. L'atelier de décoration a eu lieu le 11 novembre 2023. La Municipalité a invité les familles avec leurs enfants le 29 novembre 2023 pour décorer le sapin et un apéro a été offert par la Commune.

Téléthon - le 9 décembre 2023
La société de l'Amicale des Pompiers de Saubraz a organisé le Téléthon. Cet événement a pour but de soutenir financièrement les activités de la Fondation de Recherche sur les Maladies Musculaires (FSRMM), de l'Association Suisse Romande Intervenant contre les Maladies neuromusculaires (ASRIMM) et de l'Associazione Malattie Gentetiche Rare Swizzera Italiana (MGR). L'Amicale des Pompiers a pu verser CHF 750.00.

Tournée tambour de la Jeunesse de Saubraz pour la nouvelle année
La société de la Jeunesse de Saubraz a joué du tambour et est allée à la rencontre des habitants pour leurs souhaiter la bonne Année.

2.6 Dicastère de M. Joaquim Mendes

2.6.1 Services industriels

Gaz
La Commune de Saubraz distribue le gaz qu'elle achète à la société Valgaz SA qui approvisionne plusieurs communes de la région. Notre Commune fait partie de la société Valgaz SA et est représentée au Conseil d'administration. La Commune est propriétaire du réseau de distribution (basse pression) et Valgaz SA est propriétaire du réseau haute pression. Le prix de vente du gaz à la population a été augmenté au 1er juillet 2024.

Eau, réseau d'égouts et d'épurations
Le réseau d'eau a été entretenu et étendu suite à diverses nouvelles constructions.

2.6.2 Approvisionnement d'eau potable

L'été 2023 était de nouveau bien chaud. La chaleur estivale a été en continu de juin à août. Il y a eu très peu de pluie lors de ces mois.

Le Municipal responsable est allé contrôler la situation de l'eau tous les deux jours. Le débit de l'eau potable à Saubraz a été suffisant durant tout l'été. Nous avons toutefois diminué le débit des fontaines et les habitants de Saubraz ont certainement fait des économies d'eau de leur propre gré. Nous les en remercions.

2.6.3 Routes

En début 2023, la Municipalité a fait un préavis relatif au crédit complémentaire au budget de fonctionnement pour la création d'une aide à la traversée pour CHF 21'000.00. La traversée a été faite durant le 2ème et le 3ème trimestre 2023 et les coûts s'élèvent de CHF 20'521.10.

De plus, nous avons remplacé en urgence un couvercle affaissé sur la route de Bière vers le chemin de l'Oche à Saubraz pour environ CHF 4'000.00 en février 2023.

Comme chaque année, nous avons dû entreprendre des vidanges de sacs de routes et engager des travaux d'une épareuse pour l'entretien des routes.

2.6.4 Déchetterie

Les récoltes de la déchetterie durant 2023 ont été les suivantes :

	2023	**2022**
Ordure ménagère	54'400 kg	50'510 kg
Bois	25'430 kg	33'170 kg
Encombrants	18'590 kg	18'530 kg
Ferraille	7'390 kg	5'590 kg
Papier / carton	23'200 kg	14'910 kg
PET	344 kg	894 kg
Verre blanc	19'040 kg	2'360 kg
Flaconnages	270 kg	186 kg
Verre trié	19'040 kg	10'520 kg
Capsules Nespresso	370 kg	642 kg
Electroménagers	1'437 kg	3'730 kg

La déchetterie a été ouverte régulièrement les mercredis et samedis.